

OFFRE D'EMPLOI

Messidor, Association gestionnaire de dispositifs d'accompagnement en emploi et d'établissements de travail adapté et protégé en Isère recrute pour son site de Saint Martin d'Hères :

UN PAIR AIDANT - FACILITATEUR DE PARCOURS (H/F) (CDD 6 MOIS en vue de CDI) – (temps partiel à définir conjointement)

Raison d'être :

- Renforcer l'accompagnement des personnes présentes dans les dispositifs de Messidor (ESAT – EA – DEA – Job coaching...) en mobilisant son expertise métier et les compétences acquises lors de son parcours de rétablissement
- Faciliter les relations entre les personnes accompagnées et leur environnement socio-professionnel (soins – employeurs – réseau externe – collègues – encadrants...)

Attendus :

- Savoir utiliser son savoir expérientiel résultant d'une situation de handicap psychique pour faciliter le parcours vers et en emploi de personnes concernées par des troubles psychiques
- Etre en capacité de transférer son expérience de l'entreprise et/ou du secteur médico-social
- Savoir générer des relations adaptées avec des interlocuteurs variés et disposer d'une juste proximité

Missions :

- Co-accompagnement des bénéficiaires par le biais d'actions collectives et individuelles
- Appui aux encadrants et aux personnes accompagnées
- Représentations auprès des réseaux et des employeurs
- Pilotage d'actions de formation / de sensibilisation
- Etre une personne ressources auprès de l'ensemble des acteurs

Profil :

- Etre une personne concernée par un trouble psychique et être en voie de rétablissement
- Expérience de la relation d'aide bienvenue (bénévolat, projets collectifs...)
- Expérience de l'entreprise et/ou du secteur médico-social
- RQTH : non obligatoire
- Niveau bac souhaité / Formation de pair-aidant : non obligatoire mais serait un « plus »
- Permis B souhaité / Maîtrise des outils informatiques

Lieu de travail et temps de travail :

- Messidor Saint Martin d'Hères – 2 rue de Mayencin 38400 Saint Martin d'Hères
- Déplacements ponctuels – Véhicule de service mis à disposition
- Le temps de travail minimum est un mi-temps (17h30 / semaine) mais il sera défini selon la demande et les possibilités du candidat retenu – plein temps possible

Rémunération :

- A définir selon expérience et formation – entre 1750 et 1950 euros brut pour un temps plein – montant à lisser selon le temps de travail défini conjointement

Poste à pourvoir en début d'année 2022 - Envoyer CV et LM à Philippe BASCUNANA – p.bascunana@messidor.asso.fr